

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

## **La Zone Villageoise de Chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso)**

### **Une expérience de gestion communautaire de la grande faune**

Dr C. Vermeulen

Conseiller scientifique au Ranch de Gibier de Nazinga

Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, Unité de Sylviculture, Laboratoire de Forêts et Milieux

Tropicaux

Nature + asbl

Passage des déportés, 2, 5030, Gembloux, Belgique. [vermeulen.c@fsagx.ac.be](mailto:vermeulen.c@fsagx.ac.be)

Ouedraogo, F.

Responsable des villages riverains au Ranch de Gibier de Nazinga

Ranch de Gibier de Nazinga, BP 9447 01 Ouagadougou 01 Burkina Faso

#### *1. La gestion participative de la faune en Afrique de l'ouest*

D'une manière générale, l'Afrique de l'Ouest peut être considérée comme une terre à défricher en matière de gestion participative de la faune. Comparativement à l'Afrique de l'est où plusieurs modèles (CAMPFIRE au Zimbabwe, ADMADE en Zambie ou BIOZIM dans la moyenne vallée du Zambèze) ont été tentés et décrits, les expériences y restent timides, limitées par des législations obsolètes ou des administrations frileuses. Au Burkina Faso, pays réputé pour considérer la faune comme une ressource renouvelable à gérer (CHARDONNET, 1995), quelques expériences d'écotourisme villageois axé sur la faune (Mare aux hippopotames de Tengréla, mare aux crocodiles sacrés de Bazoulé) commencent à prendre forme. Mais les expériences de gestion cynégétique villageoise proprement dites y débutent seulement. Les deux principales sont les zones villageoises de chasse en bordure du Ranch de Gibier de Nazinga, que nous allons décrire ici, et l'expérience de gestion cynégétique intervillageoise de la forêt classée de Diéfoula dans le cadre du programme GEPRENAF (BASSET, 2002, TRAORE, à paraître). Dans la sous-région, seule l'expérience des zones villageoises de chasse de Sangba en République Centrafricaine (ESPINEY *et al.*, 1995, BOULET *et al.*, 2003) peut leur être comparée.

Les approches de l'Afrique de L'Est, bien que variant d'un pays à l'autre, ont eu pour caractéristique commune l'idée originale que la gestion de la faune ne devait plus être une simple prérogative étatique. Au Zimbabwe, la législation cynégétique a été modifiée de façon telle que l'animal sauvage appartienne au propriétaire du sol (alors qu'il reste *res nullius* au Burkina et dans les anciennes colonies francophones). Les ressources générées par l'exploitation de la faune devaient être partagées avec les populations locales, lesquelles devaient en outre être consultées et protégées des animaux. Des emplois subalternes, à l'intérieur d'organes administratifs décentralisés, leur étaient réservés. Mais le principe que ces populations auraient pu gérer elles-mêmes l'activité cynégétique n'a pas été acquis.

En Afrique de l'Ouest, l'expérience de Sangba est allée plus loin dans ce sens : les populations sont responsabilisées sur des zones et gèrent les fonds générés. L'aspect « tourisme cynégétique spécialisé » a cependant été mis particulièrement en avant, contrairement au GEPRENAF Burkinabé qui s'est concentré sur l'aspect « structuration du milieu rural » dans une plus large acceptation. Une bonne synthèse des deux tendances,

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

conciliant une approche résolument axée sur la formation des populations locales à la gestion et l'auto-promotion associée à un tourisme cynégétique de qualité, n'existe pas encore. Mais ces deux dernières expériences se distinguent de celles de l'Afrique de l'Est par le fait que l'échelle de travail est le village, et non l'entité administrative.

Sur le plan méthodologique, il reste donc la place pour un processus de gestion cynégétique villageois abouti : un milieu rural structuré, formé et indépendant, gérant à l'échelon villageois des zones dévolues au tourisme cynégétique.

## *2. Le ranch de faune de Nazinga*

Créé en 1979, le Ranch de Gibier de Nazinga (RGN) a pour objectif principal de démontrer que l'exploitation durable de la faune sauvage sous ses différentes formes (tourisme de chasse, de vision, cropping...) peut générer pour l'état, le privé et les populations locales un revenu considérable, source de développement économique. Comme l'indique la carte 1, il se situe au sud du Burkina Faso en zone biogéographique soudano-guinéenne, à cheval sur les provinces du Nahouri et de la Sissili. La superficie dévolue aux activités du RGN s'étend sur quelques 91300 ha entre les latitudes 11°00' et 11°18' nord et les longitudes 01°16' et 01°43' ouest. La carte 2. montre la position du village de Sia, village immédiatement adjacent (3 km) à la base principale

## *3. Les Zones Villageoises de Chasse autour du Ranch*

Les Zones Villageoises de Chasse (ZVC) ont été délimitées en périphérie du Ranch de Gibier de Nazinga (zone non classée) en 1989. Elles représentaient à cette époque un axe fondamental dans la politique que le ranch entendait mener en faveur des populations locales, tant comme élément d'intégration des populations à la gestion de la faune que comme mode de partage des bénéfices issus de celle-ci. Le principe en était simple : le Ranch de Gibier de Nazinga associé à un guide de chasse privé recrute des clients chasseurs et leur propose différents safaris. Les actes de chasses opérés dans les Zones Villageoises de Chasses devaient générer des revenus rétrocédés par le Ranch aux Comités Villageois de Chasse (CVC). Taxes d'abattages et d'amodiation devaient enrichir les villageois et les encourager à la conservation de la faune. Les Zones Villageoises de Chasse servaient de même temps de « zone tampon » pour le RGN.

Ce modèle, simple en apparence, ne semble cependant pas avoir été mis en œuvre, pour des raisons de politique interne à l'administration. De 1990 à 1998, la chasse safari est concentrée à l'intérieur du ranch (cfr DOAMBA, 1993, NANA, 1998). La saison 1999-2000 est caractérisée par une saison de chasse fructueuse pour le ranch mais peu favorable aux Zones Villageoises de Chasse (cfr ANNONYME, 2000). Globalement, les recettes des Zones Villageoises de Chasse durant cette longue période sont maigres ou inexistantes, et les modalités de redistribution entre les partenaires mal définies. Aucun protocole d'accord, aucun contrat liant le Ranch et les villages n'est disponible. Le statut juridique des ZVC n'est pas précisé. Le système mis en place durant 11 années était donc inopérant. Il entraînait un mécontentement des populations, exclues du flux financier, et partant un braconnage intensif à l'intérieur du ranch attesté au cours des inventaires (CORNELIS, 2000, OUEDRAOGO, 2000, PORTIER, 2001).

La première des tâches fut donc de réunir tous les acteurs, de poser un constat d'échec et de proposer de redémarrer les ZVC sur une base nouvelle.

Dès juin 2001, un protocole d'accord liant le RGN, le guide de chasse et le village était négocié. Le présent article détaille les modalités, la mise en œuvre pratique et les résultats de ce protocole.

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

#### *4. Objectifs et modalités d'exécution*

Les objectifs étaient les suivants :

- Restaurer la confiance des populations du village de Sia, et, partant, des autres villages;
- Former les populations locales à la gestion participative de la faune ;
- Réaliser dans la ZVC plusieurs safaris gérés de façon participative
- Augmenter les revenus de la population;
- Former un agent forestier à la mise en place d'une ZVC ;
- Aménager la ZVC.

L'exécution pratique du protocole implique différentes modalités : ainsi, la gestion des safaris se fait de concert entre le village et l'administration du RGN et la vente des safaris se fait au bénéfice partagé des deux partenaires. La ZVC de Sia comporte une taxe d'amodiation spécifique, qui lui revient en totalité. Les recettes sont versées par le guide de chasse au Ranch, qui rétrocède les bénéfices au Comité villageois de chasse sur un compte en banque indépendant. Enfin, les trois quarts de la venaison reviennent au village, qui a la latitude de la consommer ou de la vendre par l'intermédiaire du ranch.

Le nouveau système mis en place est donc un modèle où les populations locales se trouvent encore en situation de dépendance par rapport à l'administration des eaux et forêt; en échange d'un appui technique et commercial fourni par le Ranch, le village bénéficie d'un statut spécial qui lui permet de conserver les recettes issues des taxes d'amodiation normalement retournées à l'état. Le village acquiert cependant l'indépendance de gestion financière sur les fonds versés.

#### *5. La mise en place de la Zone Villageoise de Chasse*

##### *5.1. Le groupe cible*

Le groupe cible est constitué par les ressortissants du village de Sia, village situé sur la périphérie ouest du RGN, à 3 km de la base de Nazinga. Sia est un village composite, à l'intérieur duquel on peut distinguer trois populations : les Gourounsi Kasséna indigènes de Sia, et les allogènes, immigrants Gourounsi (Kasséna et Nuna) et Mossi. Cette division n'est pas seulement d'ordre théorique ; elle est fondée sur les rapports sociaux qu'entretiennent ces trois groupes, dont le premier accueille sur ses terres les deux autres.

En décembre 2000, le village comptait 308 personnes, réparties en 38 concessions (17 concessions Gourounsi, 21 concessions Mossi). Minorisés dans leur propre village, les Gourounsi autochtones ne représentent plus que 21 % de la population totale<sup>1</sup>. Ils conservent cependant toujours les prérogatives sur la terre, ce qui en fait des acteurs incontournables dans la gestion des ressources naturelles.

Animistes, les Gourounsi vénèrent les mânes, esprits de la nature et des ancêtres logés dans les éléments du milieu (marais, rochers). Dans cette société, le religieux et le politique se mêlent étroitement. Ainsi, le pouvoir politique des leaders est légitimé par leur fonction religieuse : ils sont les intercesseurs entre le monde des esprits et le monde des vivants. La

<sup>1</sup> Tandis que l'immigration Gourounsi a principalement pour origine principale l'emploi au RGN, l'immigration Mossi a plutôt pour motif la recherche de terres (Vermeulen et Moreau, 2001).

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

structure politique « classique » d'un village Gourounsi a été décrite par DUVAL (1985), à savoir un chef de village (*pio*), chef politique descendant des anciens conquérants, un chef de terre (*taga tou*) descendant des premiers détenteurs de la terre et un délégué, représentant de l'administration hérité de l'organisation coloniale. Le chef de terre traite en particulier de tout ce qui touche à la « brousse », incluant les ressources animales et végétales.

Du point de vue de la gestion des ressources de faune, cette structure politique présente différents intérêts et contraintes, parmi lesquels le fait que le contrôle coutumier des ressources naturelles est centralisé sur quelques personnages incontournables.

A l'intérieur de ce village le groupe cible restreint est représenté par le Comité Villageois de Chasse (CVC), organe sensé représenter la population dans la gestion des ressources fauniques.

### 5.2. La constitution du Comité Villageois de Chasse

Le Comité Villageois de Chasse (CVC) existait déjà avant que ne débute l'expérience pilote. Il a été renouvelé pour l'occasion. La constitution et la composition du nouveau CVC a été laissée à l'appréciation de la communauté. Le nouveau Comité Villageois de Chasse a ensuite été agréé au niveau départemental. A ce jour, cet agrément constitue le seul document officiel qui permette aux villageois de gérer la Zone Villageoise de Chasse. Il est tenu au respect des dispositions de la loi N°14/98/AN du 15 avril 1999 portant règlement des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso. Cette étape franchie, le comité peut ouvrir son compte en banque indépendant.

Ainsi, le village désirant gérer ses propres ressources naturelles doit s'inscrire à l'intérieur d'un processus administratif complexe et répondre à une structure (comité avec président, trésorier) imposée par des règlements extérieurs à son mode de fonctionnement interne. Son entrée dans ce monde administratif se double d'une entrée dans le monde bancaire.

### 5.3. Formation

Différentes formations ont été dispensées aux membres du CVC : formation en comptabilité fonctionnelle, formation en suivi écologique villageois, formation à la communication administrative et interne au village, et auto-formation par échange d'expériences intervillageois. L'objectif de cette dernière formation était de mettre en contact des personnes confrontées aux mêmes problèmes : relations avec l'administration, conflits communautaires, gestion financière, lutte anti-bracognage....les membres du CVC ont ainsi pu visiter le projet GEPRENAF à Banfora et constater que d'autres communautés villageoises œuvraient au Burkina Faso dans la gestion de la faune.

### 5.4. Délimitation participative et cartographie

Les limites de la ZVC de Sia avaient été définies par le passé sans qu'aucun document n'en atteste. Après plusieurs années de dysfonctionnement des ZVC, de guerre lasse, le village avait réaffecté une partie des terres réservées jadis à la gestion cynégétique à des spéculations agricoles. Cette réaffectation avait notamment été réalisée au profit d'immigrants Mossi. Une actualisation sociale et administrative des limites s'imposait donc, assortie d'un levé de points par des moyens modernes. A Sia, cette actualisation recelait cependant une question cruciale : les migrants agricoles devaient-ils déménager (5 concessions Mossi se trouvent actuellement en ZVC) ou les limites de la ZVC devaient-elle être redéfinies ? Au delà de l'enjeu pour la

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

faune et l'écosystème, la question renvoyait d'abord à la question fondamentale de l'intégration durable de la communauté de migrants et à son statut foncier. La liberté de choix fut laissée aux autorités (Kasséna) du village. En concertation avec les migrants, elles optèrent pour un déménagement progressif, étalé sur deux années, et pour une réinstallation de ces derniers ailleurs dans le terroir agricole. Mais la négociation a été également effectuée par débat contradictoire avec les villages riverains. Une fois les limites acceptées par tous, ces dernières ont été matérialisées sur le terrain. Une cartographie reprenant les lieux-dits en dialecte local Kasséna, compréhensible par tous les publics (chasseurs, pisteurs et membres de l'administration forestière) a ensuite pu être réalisée. Avec ses nouvelles limites, la Zone Villageoise de Chasse de Sia présente maintenant une superficie de 12,76 km<sup>2</sup> ou 1276 ha.

## 6. Le suivi écologique de la zone

La plupart des suivis écologiques se caractérisent par des techniques d'inventaires sophistiquées et onéreuses, un personnel de collecte qualifié, et des conditions de traitement informatiques des données. Toutes ces conditions en font *de facto* un monde inaccessible aux villageois. La participation de ces derniers se limite alors, quand elle existe, à leurs qualifications de « pisteurs ». Les villageois décryptent les traces sur le terrain mais ne comprennent pas l'ensemble du processus en cours. Cet état des choses conduit au désintérêt des acteurs locaux.

Partant de ce constat, nous postulons qu'un suivi écologique villageois intégré dans une démarche de réappropriation et de gestion de la faune doit répondre aux critères suivants :

- rémunéré
- simple
- adapté localement (langue)
- immédiatement utile
- possédé dans toutes ses étapes par les villageois
- valorisant toutes les catégories sociales

Le suivi écologique doit être simple et adapté localement. Il s'adresse à des personnes possédant un niveau scolaire minimal (lecture et écriture) et doit être traduit en langue locale. Il doit également être immédiatement utile, en ce sens que son traitement doit être simple, accessible aux villageois, et fournir des données intéressant un niveau de gestion compréhensible au village (*les perdrix sont en diminution, il faut limiter la chasse*). Enfin, le suivi écologique doit intégrer toutes les catégories sociales. Si les jeunes lettrés seront favorisés par leur capacité à remplir des fiches, les vieux pisteurs seront valorisés dans leur aptitude à déchiffrer les traces en brousse. Les équipes mixtes favoriseront un apprentissage mutuel et garantiront le respect de la hiérarchie locale.

A Sia, un tel suivi écologique villageois hebdomadaire de la zone a été initié dès février 2002. Basé sur un protocole simple, il consiste à faire parcourir la Zone Villageoise de Chasse une fois par semaine par deux villageois formés à cet effet. Les informations recherchées portent sur les observations d'animaux directes (espèce, classe d'âge, sexe), mais également les observations indirectes (crottes, traces, ainsi que les éventuelles traces de braconnage). Les résultats sont présentés en nombre d'individus rencontrés par espèces, par kilomètres et par mois pour les oiseaux, et en nombre d'individus rencontrés par kilomètres et par mois, toutes espèces confondues, pour les mammifères. A titre d'exemple, le tableau 1. donne les résultats pour trois mois de suivi sur l'un des parcours proche du village et exclusivement fréquenté par la faune avicole.

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

**Tableau 1. Nombre d'oiseaux par kilomètre parcouru sur le parcours 2**

	pintade	francolin	poule de roche	ganga	pigeon vert	tourterelle (spp)
mars	19,8	11,13	1,28	0,36	0,36	30,41
avril	8,62	3,12	0,17	0,14	0	19,81
mai	3,6	2,27	0	0	0,47	7,54

Le tableau 1. indique que l'indice kilométrique par kilomètre parcouru décroît pour toutes les espèces de mars à mai, ce qui correspond à l'avancement de la saison sèche (la zone de Sia ne possède pas de mare). Cet indice est nettement favorable aux pintades, aux francolins et aux tourterelles (toutes espèces confondues), avec une dominance nette de ces dernières. Le pigeon vert, le ganga et la poule de roche présentent au contraire comparativement un indice kilométrique très faible.

Suite à ces observations, il a été décidé de fermer temporairement la chasse au ganga, au pigeon vert et à la poule de roche dans la zone de Sia, espèces pourtant réputées communes dans la zone. Cet exemple montre comment un suivi régulier peut apporter des données faciles à intégrer dans des réflexes de gestion simplifiés. En outre, l'indice produit, en termes d'individus observables par kilomètre parcouru, correspond également au langage de la clientèle.

### 7. Estimation des dépenses et recettes

L'estimation des dépenses engagées dans cette première année de gestion communautaire des ressources de faune à Sia est fondamentale car elle doit permettre à l'administration du RGN de déterminer dans quelle mesure son budget lui permet d'étendre l'expérience à d'autres villages. Durant la première année de fonctionnement, chaque partenaire a dégagé les contributions suivantes :

**Tableau 2. Estimation des contributions du village de Sia**

Intitulé	Unité	Prix (F.cfa)	Durée	Quantité	Total (F.cfa)
Main œuvre réalisation maison	h.jour	1000	3	20	60000
Patrouilles suivi écologique	h.jour	1000		34	34000
<b>TOTAL</b>					<b>94000</b>

Les contributions du village de Sia sont constituées principalement par de la main d'œuvre.

**Tableau 3. Estimation des contributions de l'administration**

Intitulé	Unité	Prix (F.cfa)	Durée (mois)	Quantité	Total (F.cfa)
Déplacements vers Po (ouverture comptes en banque)	voyage	5000		2	10000
Echange GEPRENAF	voyage	110000		1	110000

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

(forfait pour 1 village)					
Réalisation panneaux	Forfait	70000		1	70000
Somme démarrage compte en banque	Forfait	50000		1	50000
Vélo		90000		1	90000
Bancs		25000		3	75000
<b>TOTAL</b>					<b>405000</b>

Les contributions du RGN sont constituées essentiellement de dépenses de formation et de matériel.

**Tableau 4. Estimation des contributions du projet**

Intitulé	Unité	Prix (F.cfa)	Durée (mois)	Quantité	Total (F.cfa)
Salaire suivi écologique	H/mois	30000	6		180000
Indemnité agent forestier	H.mois	25000	6		150000
Réalisation panneaux	Forfait	50000		1	50000
Tenues CVC	Tenue	2000		10	20000
Chemises plastiques	Chemise	500		10	5000
<b>TOTAL</b>					<b>405000</b>

Les contributions du projet sont surtout constituée des deux postes de salaire et d'indemnité.

Les recettes de la zone villageoise de chasse, elles, sont basées sur les safaris exécutés. Le tableau 5. présente le détail des abattages, tandis que le tableau 6. présente le détail des recettes.

**Tableau 5 Tableau de chasse dans la ZVC de Sia, saison 2001-2002<sup>2</sup>**

Espèces animales	Phacochère	Pintade	Francolin	Ganga	Tourterelle	Pigeon vert	Poule de roche	Vanneau	Total
Nombre	1	13	38	9	20	1	5	1	88

**Tableau 6. Détail des safaris et recettes , ZVC Sia, saison 2001-2002**

Date	Nombre de chasseurs	Taxe d'amodiation (Fcfa)	Frais de pistage (Fcfa)	Taxes d'abattage (Fcfa)	TOTAL
07/02/02	2	40000	3000	4500	47500

<sup>2</sup> Ce tableau nous a aimablement été fourni par Mr Dabiré, responsable de la section « valorisation » du RGN

08/02/02	5	100000	3000	3900	86900
10/02/02	4	80000	3000	6000	89000
11/02/02	4	106660	3000	4800	114460
14/02/02	3	86660	3000	80000	182990
05/03/02	4	80000	3000	1800	84800
15/03/02	2	40000	3000	5100	48100
<b>TOTAUX</b>		<b>526650</b>	<b>21000</b>	<b>106100</b>	<b>653750</b>

Le tableau 6. montre que 7 safaris d'une demi-journée réalisés par 3 groupes de chasseurs ont été menés sur la saison de chasse 2001-2002 dans la ZVC de Sia. Ces 7 safaris ont tous été réalisés en février et mars 2002, soit dans la période la plus riche du point de vue des indices kilométriques d'abondance en oiseaux et mammifères (mars). De ce point de vue, les actes de chasse ont donc été réalisés dans la meilleure période.

Les taxes d'amodiation de la zone représentent à elles seules 80% des recettes, contre 16 % pour les taxes d'abattages. Du point de vue strictement financier, ce sont donc les taxes les plus intéressantes pour les villageois, et un puissant indicateur pour ces derniers à conserver des réserves de brousse. Les taxes d'abattages, proportionnellement moindres cette année représentent cependant un lien plus direct avec l'abondance animale, lien que les villageois perçoivent mieux encore. Ce sont donc des taxes qui devront être mieux valorisées la saison prochaine.

Enfin, le tableau 6 montre que l'activité de chasse villageoise est lucrative et prometteuse : avec seulement 3 groupes de chasseurs répartis en 7 matinées, les recettes s'élèvent à un équivalent salaire (30 000 Fcfa/mois) de 21 hommes/mois. Ces recettes pour le village de Sia (653750 Fcfa) représentent en outre la moitié de la somme totale perçue par l'ensemble des dix villages riverains pour la saison de chasse, ce qui montre qu'une zone villageoise de chasse dynamisée par l'expérimentation en cours est nettement plus performante que les ZVC en statut habituel au RGN.

L'ensemble cumulé des contributions excède donc les recettes de la saison de chasse. Une seconde saison de chasse de même ampleur devrait permettre de couvrir totalement les dépenses. Dans la mesure où ces contributions portent sur la mise en place des infrastructures et sur l'augmentation des capacités locales, elles doivent être considérées dans une optique d'amortissement sur plusieurs années. Sans entrer dans les détails d'un plan interne de rentabilité financière, il semble évident que les recettes actuelles et potentielles dépassent de loin les dépenses et que l'opération est rentable. A l'échelon villageois, elle représente un apport d'argent communautaire autogéré, porte ouverte vers les initiatives de développement local.

Ainsi se renverse doucement une pratique discutable de la conservation : d'un développement rural périphérique à l'aire protégée et versé en compensation des problèmes liés à la cohabitation homme/faune, on passe dans la gestion cynégétique de la faune par les communautés à un développement rural financé par la conservation.

## 8. Facteurs limitant l'action

Par « facteurs limitant l'action » nous n'entendons pas « facteur qui entravent l'action de développement », sur base d'un postulat implicite qui voudrait que cette action de développement-conservation soit idéologiquement supérieure. Nous essayons simplement de

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

lister le plus objectivement l'ensemble des contraintes à l'expérimentation en cours, comme somme des problématiques que cette expérimentation entraîne ou révèle, et qu'il importe d'avoir à l'esprit dans son suivi et son évaluation.

### 8.1. L'idéologie du secret

L'idéologie du secret, comme moyen de pouvoir et de domination des aînés sur les cadets, des membres des familles du chef politique, du chef de terre sur les autres familles, des hommes sur les femmes a été décrite comme un des fondements de la société Gourounsi Nuna (DUVAL, 1985). Cette idéologie représente un frein structurel à l'idéologie concurrente d'appropriation communautaire des ressources, en ce sens que l'harmonie et le collectivisme requis par le caractère communautaire de la gestion sont constamment entravées par la rétention d'informations, rétention employée comme outil d'affirmation de sa fonction et de sa place sociale. A titre d'exemple, les membres du Comité Villageois de Chasse formés à la collecte des données du suivi écologique se gardaient bien de faire part de leur savoir aux autres, malgré les demandes répétées dans ce sens faites par l'assistance technique. Ou encore, les membres du CVC occupant une fonction sociale définie au sein du village se comportaient comme tels vis à vis des cadets

### 8.2. Le faible niveau d'instruction au village

Le faible niveau d'instruction au village est un frein considérable à la gestion de la ZVC. Si la plupart des villageois sont des personnes intelligentes douées d'un bon sens évident leur permettant de comprendre aisément l'intérêt des actions envisagées, en revanche l'exécution de ces actions pâti chaque jour de l'analphabétisme chronique. Depuis le remplissage de la fiche de suivi écologique à la lecture des communiqués, l'action et la vulgarisation se heurtent systématiquement au simple problème d'un calcul, de la lecture d'un document ou de son remplissage.

Autant que les autres types de formations, les formations en alphabétisation fonctionnelle sont donc à poursuivre parmi les priorités du programme du RGN. Elles constituent un investissement humain dont la portée se situe bien au delà de la simple gestion des Zones Villageoises de Chasse.

### 8.3. La constitution noyauté du Comité Villageois de Chasse

La composition du CVC, laissée à l'appréciation des villageois, peut être considérée comme « noyauté » en ce sens que la famille dominante (celle parmi laquelle se recrutent le chef de village et le délégué à Sia) compte plus de membres que tout autre (4 membres directs, 5 en comptant la famille élargie). Si ce « noyautage » reflète bien la structure politique et le mode de pensée kasséna, et présente certains avantages notamment en termes de légitimation de l'autorité du CVC, en revanche elle implique une rétention de l'information et du prestige au sein de cette famille, et, partant, peut provoquer un manque d'intérêt de la part des autres familles du village.

### 8.4. Le statut foncier des migrants et leur insertion dans le processus

La redélimitation de la ZVC aura au moins eu pour conséquences de questionner la présence de migrants agricoles à l'intérieur de celle-ci. Leur déménagement progressif vers une zone

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

proche en dehors de la ZVC ayant été décidé en assemblée villageoise, on pourrait considérer le sujet comme clos. Néanmoins, il faut souligner qu'au delà de l'anecdote, ce type d'événement permet surtout à la communauté d'accueillir Kasséna de réaffirmer son statut de « préteur de terre » à la communauté d'immigrants Mossi. Celle-ci s'en trouve déstabilisée et précarisée dans son statut foncier. Le risque qui en découle (LAURENT & MATHIEU, 1994) réside dans une possible stratégie adaptative de « prédation » de la part des immigrants, qui ne perçoivent plus le village comme un lieu d'installation permanent, mais comme une « halte long terme » (10-15 ans) dont il faut profiter au maximum. A Sia, on peut espérer que l'intégration des migrants dans le CVC pratiquée par les Kasséna, et la bonne volonté manifestée par chacun, palliera à ce risque.

### 8.5. les réticences de l'administration du ranch

La collaboration entre le projet, le RGN (et son guide de chasse) et le village de Sia devait être fondée au départ, nous l'avons signalé, sur un accord de partenariat (protocole), précisant les droits et devoirs des trois parties. Si, dès la mise en œuvre concrète du protocole le RGN joua le jeu et soutint officiellement l'action, il fut cependant impossible d'obtenir l'accord signé de ce partenariat. Le RGN préféra argumenter qu'il « suffisait » d'annexer le protocole non signé au contrat général liant le guide de chasse et le RGN, contrat où ne figurait ni le projet, ni spécifiquement le village de Sia. En outre, ni le projet ni le village de Sia n'obtinrent de version signée de ce contrat de chasse.

Cette attitude de prudence vis à vis de tout accord formel traduit à notre avis trois tendances au sein de l'administration :

- L'idéologie du secret d'une part, comme arme de pouvoir, exactement comme celle décrite au sein de la société Gourounsi, qui suspend l'action au bon vouloir des dirigeants en place,
- Une méfiance extrême et déclarée d'autre part vis à vis du monde rural, perçu comme une « extériorité agressive »
- Enfin, la prudence des agents forestiers face à tout élément qui pourrait servir de support d'évaluation à leur action dans un premier temps, puis de remise en question de leur identité et de leur travail dans un second temps (trop d'autonomie aux population perçue comme dépossession de l'expertise du forestier)

Ces trois tendances se cumulent à l'intérieur de toute une culture administrative qu'il est difficile mais important de modifier.

## 9. *Le modèle de Nazinga par rapport aux autres modèles de gestion cynégétique au Burkina Faso*

Comme nous l'avons souligné, les autres modèles de gestion cynégétique sont peu nombreux. Les deux premières colonnes du tableau 7. permettent de comparer Nazinga avec le modèle développé dans le cadre du projet GEPRENAF dans la forêt classée de Diéfoula. La première constatation d'importance est que les ZVC de Nazinga et celles de Diéfoula relèvent d'un statut foncier (et donc d'un cadre légal) différent. Tandis que les ZVC de Nazinga sont inscrites en zone banale, c'est une forêt classée qui est confiée à la gestion à Diéfoula. La seconde constatation est qu'il n'existe toujours pas au Burkina Faso de cadre légal abordant l'ensemble du questionnement que pose les zones villageoises de chasse : statut foncier, statut légal de l'assemblée, statut fiscal, statut commercial. Les deux cadres légaux distincts en vigueur, code forestier et politique forestière d'une part, lois sur la réforme de la gestion des terroirs d'autres part présentent non seulement entre-elles des contradictions, mais de plus

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

éludent la question commerciale, celle qui décidera si oui ou non, à l'instar des particuliers, les communautés pourront s'ériger en amodiataires de leurs propres terroirs, versant redevances à l'état et en percevant les bénéfices.

**Tableau 7. Comparaison des modèles de gestion cynégétique villageoise au Burkina Faso et proposition de modèle « idéal ».**

Modèle	Nazinga	Diéfoula	Modèle « idéal »
<b>Statut foncier</b>	Zone banale	Zone classée	Zone banale
<b>Modalité de cogestion</b>	Une ZVC par village	Zone amodiée à une assemblée intervillageoise de 17 villages	Une ZVC par village, ou assemblées restreintes de villages
<b>Statut fiscal</b>	Statut fiscal particulier lié au statut fiscal indépendant du RGN	Statut fiscal particulier temporaire négocié avec l'administration	Statut fiscal définitif, légal, établissant le droit des populations à devenir amodiataires, à verser et percevoir redevances, taxes d'abattage et d'amodiation
<b>Statut financier</b>	Comptes indépendant approvisionnés par le RGN		Comptes indépendants approvisionnés par les clients
<b>Statut commercial</b>	Dépendant du RGN	Libre, sur assistance technique de l'administration	Libre, sur assistance technique de l'administration

### 9. Conclusion

La gestion participative de la grande faune à des fins cynégétique est possible au Burkina Faso. Aux alentours des aires protégées comme le Ranch de Nazinga, des populations locales conscientes de la valeur économique de la faune sont motivées pour conserver leur écosystème dans ce sens. La présente expérience montre qu'un partenariat entre village, administration et privé peut se révéler fructueux. Les principaux freins au développement de ces initiatives se trouvent d'abord dans l'absence de cadre légal cohérent qui définisse précisément, à l'intérieur d'une même loi, le statut foncier, fiscal et administratif de l'espace et des ressources. Mais les freins relèvent également d'une culture administrative qui voit d'un mauvais œil la perte de prérogatives régaliennes au profit d'une « démocratie directe » et d'une autonomie villageoise dans la gestion des ressources. Pourtant, seules des zones villageoises de chasse autonomes, définies sur les terres coutumières de chaque village par le village lui-même et gérées par des comités villageois indépendants financièrement permettront peut-être d'atteindre des objectifs de gestion durable des ressources. Dans ce modèle, l'état se contenterait d'opérer comme vis à vis des concessions de chasse privées : en définissant les quotas, en apportant assistance technique ou conseil et en prélevant une part des taxes d'amodiation sur l'espace.

Cependant, la création d'une zone villageoise de chasse sur ce modèle consacre et accélère l'insertion des communautés villageoises dans une culture administrative moderne et dans une économie de marché qui n'accorde de valeurs aux biens que par rapport à leur valeur

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

marchande. Ce modèle crée en outre une dépendance à la demande internationale en cynégétique. Dans un contexte de pression foncière liée à l'expansion du front cotonnier industriel, la conservation de l'écosystème semble être à ce prix. Ces inconvénients doivent être palliés en considérant la gestion de la faune comme la base d'un développement rural local, renversant du même coup l'idée qui oppose traditionnellement développement rural et conservation.

## REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient tous les acteurs du projet « Valorisation Scientifique du Ranch de Gibier de Nazinga » (financement : Région Wallonne de Belgique), en particulier Moumouni Ouedraogo, Daniel Cornélis, Bruno Portier, Delvingt Willy, Pablo Van Schele, Nama Néti, Nama Bouboala, Nama Kaba, Ouedragogo Boureima et Ouedraogo Mamoudou pour tous les bons moments passés ensemble.

## BIBLIOGRAPHIE

BASSET, T.J.(2002). Patrimoine et territoires de conservation dans le nord de la côte d'ivoire. In *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Cormier-Salem M-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais, J., Roussel B. Editeurs. IRD Editions, collections colloques et séminaires, Paris, pp 323-342.

BIOZIM (2003). [WWW.biozim.com](http://WWW.biozim.com) Projet de conservation de la biodiversité et développement durable dans la vallée du Zambèze.

BOULET, H., MBITIKON, R., OUAMOUDJOU, F.(2003). Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique. Exemple de la RCA-projet ECOFAS-ZCV. In *Parc et Réserves*, n°58, fasc.1.

CORNELIS, C. (2000). *Analyse du monitoring écologique et cynégétique des populations des principaux ongulés au Ranch de Gibier de Nazinga (Burkina Faso)* Mémoire de DEA, FSAGX, Belgique, 101 p. + annexes.

CHARDONNET, P. (1995). *Faune sauvage, la ressource oubliée*. Ouvrage collectif, Luxembourg, office de publication européennes, 2 tomes, CECA-CE.

DUVAL, E. (1985). *Un totalitarisme sans état. Essai d'anthropologie politique à partir d'un village Burkinabé*. L'Harmattan eds, Collection anthropologie, 182 p.

DOAMBA, B. (1993). *Bilan de la saison de chasse et de la récolte au ranch de gibier de Nazinga*. Ministère de l'Environnement et du Tourisme, DGE, DGF, Ranch de Nazinga, 11p.

ESPINEY, T., TELLO, J.DELVINGT, W.(1995). Le Programme de Développement de la Région Nord en république centrafricaine. L'expérience de la zone pilote de Sangba. In *Cahiers forestiers de Gembloux*, Unité de Sylviculture, FUSAGX.

LAURENT, P.J. & MATHIEU, P. (1994). Migration, environnement et projet de développement : récit d'un conflit foncier entre Nuni et Mossi au Burkina Faso. In *Cahiers du Ciped*, N°20, Migrations et accès à la terre au Burkina Faso, Laurent, Matthieu et Totte eds, pp 87-129.

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.

NANA, S. (1998). *Note d'information sur l'organisation et les conditions d'exercice de la chasse sportive au RGN, Saison de chasse 1998/1999.* MEE, DGEF, DGF, RGN., 8 p.

OUEDRAOGO, M. (2000) *Résultats préliminaires de l'inventaire buffle 2000.* Projet de Valorisation Scientifique du Ranch de Gibier de Nazinga, rapport interne, 8 p.

PORTIER, B. (2001). *Avis technique N° 12. Analyse préliminaire des données de l'inventaire pédestre d'avril 2001 au Ranch de Gibier de Nazinga : tendances et recommandations.* Projet de Valorisation Scientifique du Ranch de Gibier de Nazinga, 10 p. + cartes annexes.

VERMEULEN, C., MOREAU, C. (2001). *Aires protégées, conflits hommes/animaux, emploi et immigration : le cas du village de Sia, périphérie Ouest du Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina-Faso.* Communication présentée à l'occasion du Séminaire-Atelier « La recherche scientifique à Nazinga, quelles perspectives ? », Ouagadougou, 6-7-8 février 2001.

## PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES



Suivi écologique villageois dans le village de Sia

Vermeulen, C (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. Publié In *Parc et Réserve*, N°58, fasc.2.



Le Comité Villageois de Chasse de Sia